



Solde tout compte , une partie oubliée

Par **lila94**, le **06/10/2010** à **11:22**

Bonjour,rnj ai ete embauché dans une entreprise le 01/01/05, rnj ai demissionné le 11/10/08rnle 01/07/07 il y a eu un changement de proprietairernlors de ma demission j ai eu un certificat de travail et un solde tout compte pour la periode du 01/07/07 au 11/10/08rnque dois je faire pour avoir le solde pour les années anterieurs travaillées?rnle dernier patron ne sait pas vers qui m orienter

Par **julius**, le **06/10/2010** à **16:28**

Bonjour,rnrnC'est à lui de faire le nécessaire , car dans la cession d'entreprise , il avait l'obligation de reprise des contrats de travail (L1224-1 du code du travail).

Par **lila94**, le **06/10/2010** à **17:41**

oui mais pourtant il me dit qu il ne sait pas!rndois je faire appel au prud homme?

Par **julius**, le **06/10/2010** à **17:44**

En dernier ressort , si il n'entend pas raison , oui !rnQu'il se renseigne à sa comptable ou à son cabinet de comptabilité.rnCe sera certainement mieux , et evitera de faire naitre un litige !

Par **lila94**, le **07/10/2010** à **09:49**

L'entreprise a été rachetée après un redressement judiciaire, le comptable est donc nouveau...rncomme j'ai démissionné, je ne me vois pas retourner voir le patron!! De plus je ne savais pas si c'était à lui de me payer cette partie.rnj'ai voulu lui écrire un recommandé mais je ne sais pas si il n'est pas préférable d'en faire part au prud'homme, sinon les choses risquent de durer... (ça date quand même de 2 ans!)

Par **julius**, le **07/10/2010** à **17:43**

Dans ce cas là, rapprochez-vous d'un avocat ou d'un syndicat pour demander de l'aide.rnVous pouvez le faire seul, mais il est mieux d'être aidé de personnes connaissant la sphère juridique.